M. Laurent-Mouchon, agriculteur à Orchies, vice-trésorier de l'arrondissement de Douai, a fait un don de 100 francs à la Société qui lui a adressé de sincères remerciments.

Un nouvel attentat sur une fillette, à Wazemmes. — Le quartier de Wazemmes a été, mardi soir, vers 7 heures, le théâtre d'un nouvel attentat.

Trois vauriens, les nommés Oscar Plichon, 16 ans, demeurant rue de Flandre; Léonard Ponseele, 17 ans, demeurant rue des Juliers et Charlemagne Derieux, 27 ans, demeurant rue d'Arcole, après avoir entraîné, sous un manège de chevaux de bois, installé place des Quatre-Chemins, une fillette âgée de 14 ans, Catherine Cuffay, et l'avoir menacée de mort, se sont livrés sur elle aux derniers outrages.

Quand on a retrouvé la victime, elle râlait, un fichu de laine fortement serré autour du cou. On la dégagea immédiatement.

L'arrestation des trois misérables a été opérée vers minuit. Ils se rejettent mutuellement la responsabilité du crime.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Lundi vers sept heures du soir, une soirée récréative suivie d'une tombola a eu lieu au local de la société des Archers, chez M. Couteau, rue de la Vigne, au bénéfice d'un des sociétaires malade depuis 4 ans. La salle était comble. Les artistes chanteurs ont été très applaudis.

Voici les numéros gagnants de la tombola qui a été tirée à l'issue du concert :

2 149	3 139	2.129	3 852	2.379	138	3 959	4.983
2 943	4.119	2 988	2 700	2 998	4.838	3 929	3.792
3 908	4.001	4 809	2.829	1 600	2 881	2 908	2 893
4 183	2 819	2 409	3 010	1.701	1.697	898	4.403
2 121	897	757	1.945	1 708	3 890	4 899	1 807
3 758	3 109	2.309	2.483	3.720	4 690	4.937	3.906
3.552	2 508	4 970	2.003	3.401	4 219.		

On peut réclamer les lots à partir de ce jour chez M. Couteau, rue de la Vigne.

PETITE CORRESPONDANCE

H. D. — Occupez-vous de votre engagement vers le 15 septembre prochain. Demandez : 1° Votre acte de naissance de naissance à la Mairie de Roubaix; 2. Votre casier judiciaire au tribunal civil de Lille. Muni de ces pièces, et accompagné de votre père, présentez-vous à la Mairie de Roubaix (Bureau militaire).

Un myope. — Tout vice ou toute lésion des organes de la vision qui réduit l'acuité visuelle à distance, au-dessous de 1/2 pour l'un des yeux, et de 1/10 pour l'autre œil, ou qui rétrécit le champ visuel binoculaire du côté des tempes, de plus de la moitié, entraîne l'exemption, à moins que ce vice ou cette lésion ne puisse être corrigé par des verres.

Denys. — La loi sur la nationalité date du 26 juin 1889. — 1° Non. Les pièces concernant la naturalisation doivent être établies sur papier timbré. 2° Les renseignements sont gratuits. Si l'un des employés exigeait une indemnité, plaignez vous à l'Administration. 3° Le questionnaire doit vous être entièrement communiqué. 4° Oui, au moins une partie des droits de sceaux, les neuf dixièmes.

NOUVELLES MILITAIRES

Modification d'appel pour les réservistes de la cavalerie. — Les régiments de cavalerie de réserve qui devaient être, en principe, formés à l'automne prochain dans les 2e et 3e corps d'armée pour l'exécution des grandes manœuvres, ne seront pas constitués.

Par décision ministérielle, la convocation de ces réservistes est reportée du neuf octobre au cinq novembre 1893. Ceux qui se pourront être appelés *individuellement* cette année, faute de chevaux, seront ajournés au printemps de 1894. Les chefs de corps les en informeront le plus tôt possible.

Les réservistes de la classe de 1886, affectés aux mêmes régiments, et qui devaient être réunis par anticipation pour compléter les régiments de réserve, ne seront pas convoqués cette année, mais seulement l'année prochaine.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du 7 mars.* — CONSOMMATEUR BIENFAITANT. — Un cabaretier de Tourcoing, M. Dervaux, avait servi à boire et à manger à un individu qui, au quart d'heure de Rabelais, fit la sourde oreille, et se refusa à solder son traiteur.

Celui ci appelle un gendarme qui, à peine arrivé, a à subir les outrages du client récalcitrant. Emile Fache — c'est le nom de l'inculpé — ne tarde pas à être mis en arrestation et traduit en correctionnelle.

Fache qui habite Croix a des antécédents satisfaisants: il se voit infliger six jours d'emprisonnement mais avec application de la loi Bérenger.

UNE PIÈCE DE CINQ FRANCS avait été dérobée par Amélie Nolle à Roubaix au préjudice de M. Holvoet. Un mois de prison.

Tribunal de commerce de Tourcoing. *Audience du 7 mars.* — UNE QUESTION DE COMPÉTENCE. — Aujourd'hui vient encore un procès dépendant de la faillite Fidèle Carrette. Le syndic avait actionné MM. Lévy frères et Cie de Paris, avec qui M. Carrette a traité des affaires de spéculation, en restitution d'une somme de 72,000 francs pour commissions indûment perçues sur ces opérations. MM. Lévy frères et Cie opèrent une exception d'incompétence *ratione loci* en se basant sur ce que les contrats régissant ces opérations prévoyaient que les litiges devaient être soumis au tribunal de la Seine.

DIFFICULTÉS AVEC UN CHEF DE FABRICATION. — Nous avons relaté déjà l'action en reddition de comptes intentée par M. A. Roussel, de notre ville, contre son chef de fabrication M. Reubreck, à Godewaersvelde. Après enquête et contre-enquête qui avaient été ordonnées par le tribunal, l'affaire est encore très longuement débattue dans cette audience. M. A. Roussel réclame 15.000 francs comme indemnité au préjudice qui lui a causé la gestion de son chef de fabrication. De son côté M. Reubreck conclut à une condamnation de 10.000 fr. de dommages-intérêts, prétendant que l'action intentée contre lui n'était pas justifiée.

LA GRÈVE DU BLANC-SEAU. — Nous avons relaté la grève des porteurs de charbon qui s'est produite, il y a quelque temps, chez MM. Petit père et fils, négociants en charbon au Blanc-Seau.

Les porteurs de charbon, au nombre de vingt-sept, ont assigné leur ancien patron. Par l'organe de M. Duforest, agent d'affaires à Roubaix, ils réclament une somme d'environ 700 fr., en représentation d'une indemnité de 5 fr. par chaque jour de chômage, plus le droit de déchargement, aux anciennes conditions, de cinq bateaux qui se trouvaient à quai le jour où on a voulu leur faire subir une diminution de salaire.

Me Ruffelet, conseil de MM. Petit père et fils soulève d'abord un incident. Il faut que tous les demandeurs comparaissent à la barre ou qu'on produise un pouvoir régulier. Or cette pièce ne peut être produite et le Tribunal, à la requête de M. Duforest, remet l'affaire à huitaine pour la régularisation de la procédure.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 7 mars

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général

L'AFFAIRE HINDRÉ

La Cour et la Défense

La Cour se compose de M. Telliez, président, et de MM. Cottez et de Brix, ancien juge d'instruction à Lille, ces derniers assesseurs.

Le siège du Ministère public est occupé par M. l'avocat général Tainturier, qui a déjà pris la parole dans plusieurs affaires importantes de Roubaix, notamment celle du parricide Vandomme.

Me Hattu est assis au banc de la défense.

On dit qu'il aurait été question que le Comptoir d'Escompte du Nord se portât partie civile. On ajoute même que Me Devimeux aurait, dans ce but, pris connaissance du dossier. Mais, d'après nos derniers renseignements, le Comptoir n'interviendra pas. La discussion sera restreinte entre le ministère public et le défenseur. Cela n'empêchera pas un procès civil ou commercial de surgir, sans doute, ultérieurement.

Témoins

Citons les noms de MM. Arthur Marquis, 34 ans, banquier à Roubaix, rue Saint-Georges; — Paul Dillies, 40 ans, fabricant à Roubaix, boulevard de Paris; — Dieudonné Monlaigne, 37 ans, comptable à Lille, rue du Palais; — Florent Lefebvre, 60 ans, négociant à Roubaix, rue des Arts; — Edouard Tellelin, 52 ans, agent d'assurances, même ville, rue du Cureur

Charles Quint, 70 ans, suppléant du juge de paix à Roubaix, rue du Moulin; — Edouard Delchambre, 38 ans, comptable à Wattrelos, hameau du Sapin; — Félix Chatelain, 31 ans, syndic de faillites à Roubaix, rue Pauteleu; — Léon Allard, 55 ans, filateur; — Léon Déprès, 46 ans, teinturier, et Joseph Cau, 50 ans, négociant, ces derniers aussi à Roubaix. M. Jourdeuil actuellement à Bruxelles.

Tous ces témoins ont été cités à la requête du ministère public. La défense n'a fait assigner aucun témoin à la décharge.

M. Quint malade n'a pas répondu à l'appel de son nom.

Les Jurés

A onze heures moins un quart, il est procédé à la désignation par le sort de douze de MM. les jurés qui siégeront dans l'affaire. M. l'avocat-général exerce sept récusations, Me Hattu en opère huit.

Finalement le jury est ainsi composé :

M. Louis-François Gosman, fabricant à Roubaix, chef de ce jury; et MM. Jean-Baptiste Maquelier, rentier à Roncq; Alfred Manesse, propriétaire à Tourcoing; Jules Sauvage, manufacturier à Lille; Arthur Mattez, propriétaire à Cambrai; Jules Phalempin, fabricant à Hallum; Gustave Debosque, filateur à Roubaix; Alexandre Séclite, brasseur à Dechy; Jean Ledue, [illegible] à Hallum; Auguste Guillain, propriétaire à Roubaix; Louis Deprez, rentier à Pérenchies; Jacques Thielart, propriétaire à Aulnoye.

Aspect de la salle

Les portes sont immédiatement ouvertes au public peu nombreux.

Dans l'enceinte réservée, on remarque un certain nombre de Roubaisiens.

Deux bancs ont été placés derrière la chaise des témoins, pour les membres de la presse. Les correspondants des journaux de la région y prennent place.

Incident

Après la prestation de serment de MM. les jurés, la lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation par M. le greffier Boniface, il est procédé à l'appel des témoins. On s'aperçoit alors de l'absence de M. Quint, qui a fait parvenir un certificat de médecin.

Me Hattu dépose des conclusions écrites, tendant au renvoi de l'affaire à une autre session. M. Quint, dit-il, est un des principaux témoins. Sa déposition est indispensable.

M. l'avocat-général Tainturier ne s'oppose pas au renvoi. La Cour appréciera.

Celle-ci se retire pour délibérer. Sa délibération est assez longue.

ARRÊT

L'affaire est renvoyée à la session du mois de mai.

A midi moins un quart, M. Hindré est ramené en voiture à la prison. Les gendarmes l'accompagnent. On l'avait aussi conduit au Palais en voiture. Il était entièrement vêtu de noir.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéi (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 109.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans la séance de la Chambre du 6 mars :

1° Scrutin sur l'ensemble du projet de loi, modifié par le Sénat, portant modification des articles 24, paragraphe 1er, 25 et 49 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Ont voté pour : MM. Déjardin-Verkinder; Dron, député de Tourcoing; Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Herbecq, P. Legrand, Sirot, Trannin.

Contre : MM. P. Lafargue, Lalou, E. Moreau, député de Roubaix.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, de Frescheville, Le Gavrian, de Montalembert, député de Lannoy, Plichon, Renard, des Rotours, Thellier de Poncheville.

Absent par congé : M. Michau.

La Chambre a adopté.

2° Scrutin sur le passage à la discussion des articles du projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification des articles 45, 47 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Ont voté pour : MM. Dron, député de Tourcoing; Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Herbecq, Pierre Legrand, Sirot, Trannin.

Contre : M. P. Lafargue.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, le général de Frescheville, Lalou, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Renard, Thellier de Poncheville, Michau.

La Chambre a adopté.

Houplines. — *Un fraudeur noyé dans la Lys.* — Deux douaniers de service près du pont, ayant aperçu deux fraudeurs qui passaient à l'aide d'une corde des ballots de tabac en contrebande, les attaquèrent. Les deux fraudeurs se jetèrent à l'eau. L'un d'eux put échapper aux douaniers. Quant à l'autre, entraîné par le courant, il succomba à l'asphyxie. C'est un certain Edouard Dupont qui résidait à Houplines.

PAS-DE-CALAIS

Le croup et l'influenza. — Une épidémie de croup sévit d'une façon intense dans les cantons de Lens et Vimy. A Bully, trois jeunes enfants sont morts dans la même maison en moins de huit jours. A Avion, un cas vient de se produire. Dans d'autres localités on a constaté de nombreux cas graves presque toujours de mort.

L'influenza a également fait son apparition surtout parmi les personnes âgées, dans ces deux cantons. On signale quelques décès.

Le grisou aux mines de Meurchin. — Un coup de grisou s'est produit aux mines de Meurchin. Un ouvrier mineur Louis Berlincourt habitant Annœulin, remontait avec sa lampe allumée lorsqu'une explosion se produisit.

Il a eu la main et la figure brûlés. Heureusement son état n'est pas grave.

Distinctions honorifiques. — Le ministre de l'intérieur a décerné aux personnes ci-après désignées des médailles d'honneur ou des mentions honorables en témoignage du dévouement dont elles ont fait preuve au cours de l'épidémie cholérique de 1892 :

MÉDAILLES D'OR. — MM. le docteur Cuizmaen, délégué sanitaire du ministre de l'intérieur dans le département du Nord; Duhautbois, ancien brigadier de gendarmerie à Etaples (Pas-de-Calais), Sœur Ste-Eulalie, religieuse hospitalière de la congrégation de Bon-Secours à Boulogne-sur-Mer. Le docteur Girode, délégué sanitaire du ministère de l'intérieur dans les départements de la Seine-Inférieure et du Pas-de-Calais.

Le docteur Alfred Hallette, médecin des épidémies de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer; Eugène Huret, maire de Saint-Etienne (Pas-de-Calais); Le Bourg, commissaire spécial à Dunkerque; le docteur Manouvriez, médecin des épidémies de l'arrondissement de Valenciennes; Maurer, interne des hôpitaux de Lille; sœur Sainte-Mathilde, religieuse hospitalière de la communauté des sœurs de Bon-Secours à Boulogne-sur-Mer; le docteur Reumaux, chargé de service des épidémies à Dunkerque; Sagebien, sous-préfet de Boulogne; Albert Thibaut, interne des hôpitaux de Lille.

MÉDAILLES DE VERMEIL. — M. Gustave Broigne, commissaire de police à Dunkerque, actuellement commissaire de police à Roubaix; Onésime Chamberlin, commissaire central de police à Dunkerque.

MÉDAILLES D'ARGENT. — MM. Cousin, curé à Etaples (Pas-de-Calais) ; le docteur Cuisinier, médecin des épidémies de l'arrondissement de Calais ; Aigre, maire de Boulogne-sur-Mer ; Allart, inspecteur de police à Boulogne-sur-Mer ; Mme Desmaire, en religion sœur Sainte-Hélène, religieuse ursuline à l'hôpital civil de Dunkerque; MM. le docteur Brousse, médecin du bureau de bienfaisance à Saint-Etienne (Pas-de-Calais); Louis Calvin, constructeur des bateaux à Etaples (Pas-de-Calais); Charbonel, commissaire de police à Hosendal ; Dewavrin, conseiller général, maire de Calais, Debourg, avoué, maire de Montreuil-sur-Mer ; le docteur Gros, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer ; le docteur Guertain, médecin à Boulogne-sur-Mer.

MM. le docteur Harbart, médecin du bureau de bienfaisance à Dunkerque; le docteur Houzel, de Boulogne-sur-Mer; Marchal, commissaire central de police à Boulogne; le docteur Ovion, chirurgien en chef ou chef de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer; le docteur Palin, de Boulogne-sur-Mer; Tanche, médecin du bureau de bienfaisance à Armbouts-Cappel; Paul Vasseur, commissaire central à Calais; le docteur Jules Barthélemy Warenghem, médecin à l'hôpital de Calais.

MÉDAILLES DE BRONZE — MM. Berlin, adjoint au maire de Montreuil-sur-Mer; Berdame, brigadier de police à Boulogne; le docteur Biat, à Frith-Saint-Léger; le docteur Boulleux, médecin des épidémies de l'arrondissement de Béthune; le docteur Bacquet à Etaples; Debaelle, agent de police à Calais; le docteur Delodrière, à Calais; Delérène, infirmier volontaire aux baraquements de la ville de Dunkerque; Dewisme, pharmacien de 1re classe à Boulogne-sur-Mer; Dispa, médecin à Audinghem, interne à l'hôpital de Boulogne; Ducrocq, sous-brigadier de police à Boulogne; Dupont, maire de Maing (Nord); le docteur Duriau, médecin au bureau de bienfaisance et de la maison d'arrêt à Dunkerque;

Gobert, épicier à Halinghem (Pas-de-Calais); Joyez, brigadier de police à Boulogne-sur-Mer; Laferrière, agent de police à Boulogne-sur-Mer; Lauvint, agent de police à Boulogne; Logies, mécanicien chargé du service de l'étuve à désinfection dans l'arrondissement de Dunkerque; Longuesaune, maire de Preures (Pas-de-Calais); le Dr Mantel, médecin des épidémies de l'arrondissement de St-Omer; Mercier, sous-préfet à Béthune; Mme Millo, garde-malade laïque volontaire à Grand-Fort-Philippe (Nord); M. Monnier, agent de police à Calais.

M. Mano, sous-préfet à Saint-Omer; Mme Piquendaire, infirmière aux baraquements de Dunkerque; MM. Place, adjoint au maire de Saint-Sauve; Georges Quint, adjoint au maire de Calais; le docteur Quy sen, médecin du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Saveux, agent de police à Calais; Sirot, maire de Frith-Saint-Léger; Vasseur, sous-brigadier de police à Boulogne; le docteur Villette, médecin du bureau de bienfaisance de Dunkerque.

MENTIONS HONORABLES. — MM. Beckeroot, Bulart, Caulier, Cazin, Ducrocq, Dufrenne, Guénard, Guilgeau, Lefebvre, Maguier, Mathorez, Roux, agents de police à Boulogne.

BELGIQUE

Mouscron. — *L'alcoolisme.* — Mardi matin, une scène tragique s'est passée rue de Tourcoing. Une cabaretière de cette rue, qui, depuis huit jours, a absorbé un nombre incalculable de petits verres, a été prise d'un accès de délirium tremens.

Elle voulut briser tout ce qui lui tombait sous la main; puis se précipita dans la rue dans une tenue indécente. Elle s'en prit aux passants.

On eût toutes les peines du monde à la faire rentrer chez elle. Le docteur Burdeau appelé en toute hâte donna ses soins à la malheureuse. Son état s'aggravant on dut la ligotter solidement sur son lit. Un dénouement fatal est à craindre.

— *Blessé par une voiture.* — Lundi soir, un octogénaire, L. Allard, habitant Luingne, se trouvait au « Christ » et traversait la chaussée. Soudain un cabriolet arriva à fond de train et tamponna le malheureux vieillard avec une telle violence qu'il roula à dix pas. Quelques personnes poursuivirent le conducteur du véhicule jusqu'au bureau des douanes, où il était forcé de s'arrêter, c'est un nommé X..., de Lille.

Quant à la victime, elle fut transportée à l'hôpital, où le docteur Scheppens la visita : son état est désespéré; Allard a une côte tordue qui a pénétrée dans le poumon.

Le parquet de Courtrai, avisé de ces faits, est descendu sur les lieux.

Il se livra à une minutieuse enquête d'où il résulte que M. X... est le seul coupable.

Dottignies. — Dimanche soir, a eu lieu dans la grande salle du patronage, un grand concert, auquel assistait un public nombreux. Le programme a été très-bien rendu ; signalons spécialement une mélodie avec accompagnement de violon et de piano ; un air varié et une fantaisie pour clarinette qui ont été exécutés avec beaucoup de justesse et vigoureusement applaudis, de même les variations pour deux violons avec accompagnement de piano.

Le clou de cette belle soirée a été les deux charmantes comédies : *Le Millionnaire* et *Les Deux Sourds*, jouées avec beaucoup d'entrain. Aussi l'auditoire n'a pas ménagé ses applaudissements.

La fanfare a exécuté avec beaucoup de brio ses meilleurs morceaux.

La soirée s'est terminée par une intéressante exhibition de tableaux lumineux.

En somme succès complet.

Tribunal correctionnel de Courtrai — *Audience du 7 mars.* Présidence de M. le baron de Béthune, juge. Me Iwens occupe le siège du ministère public.

Un voleur audacieux. — Un voleur de profession H. Vanaverbeke, placé sous la surveillance spéciale de la police, a volé nuitamment, par escalade et effraction, dans une maison habitée par les époux D... à Halluin. Il se disposait à vendre son butin aux *Baraques* quand M. Vandenbossche, commissaire de police à Menin l'arrêta.

L'accusé comparaît devant les juges correctionnels. Il est condamné pour rupture de ban, à 6 mois de prison ; pour vol, à 3 ans et pour vagabondage à 3 années de détention dans une maison de refuge. Il sera, en outre, placé pendant dix ans sous la surveillance spéciale de la police. Aussitôt sa condamnation prononcée, l'accusé a lancé en l'air sa casquette et a dit à M. le commissaire : J'n'en mourrai pas, eh ! eh ! j'volerai encore allez !

La révision. — Le bruit court que le gouvernement va présenter une nouvelle proposition pour le droit du suffrage, d'après laquelle seraient électeurs les personnes payant 10 francs d'impôt direct, celles ayant fait leurs études moyennes et les ouvriers possédant un livret de métier.

Le Referendum. — Le comité du referendum a été reçu hier par les députés radicaux de Bruxelles à la Chambre.

M. Grimard, président du comité, sera reçu demain par le Roi.

La délégation a communiqué aux députés les chiffres officiels du referendum.

Une mort émouvante. — L'avocat D..., rayé récemment du barreau de Bruxelles et qui donnait les signes d'un dérangement des facultés, se trouvait *mardi matin* dans un café du boulevard Anspach, quand tout à coup il s'affaissa; le malheureux avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Le propriétaire, croyant avoir affaire à un homme ivre le fit transporter sur un banc du boulevard, en face de la maison Luppens.

Ce fut là que le docteur Heynen, qui passait, constata la mort du malheureux.

Détail macabre : Une bande miliciens éméchés, voyant D... affaissé sur ce banc, le prirent pour un ivrogne et dansèrent autour de lui une sarabande effrénée.

La police vint heureusement mettre un terme à ce triste spectacle.

Bruxelles. — Le comte Adrien d'Oultremont est nommé général-major commandant la garde-civique de Bruxelles, en remplacement du lieutenant-général Stoefs, démissionnaire.

Le comte d'Oultremont a représenté Bruxelles à la Chambre pendant six années comme député indépendant. Il commande actuellement la garde civique à cheval. C'est un homme du monde, appartenant à l'opinion catholique modérée.

A la Chambre. — *Séance du mardi 7 mars.* — LA RÉVISION. — M. Anspach continue son discours. Il expose son système qui a été reconnu excellent par de nombreux publicistes des journaux. Il n'est pas indispensable de savoir écrire pour être bon électeur; il faut savoir lire et comprendre ce que l'on lit.

Comme mesure d'application, il propose d'imprimer pêle-mêle les noms des candidats sur les bulletins et de faire varier les bulletins de bureau à bureau.

L'orateur se déclare partisan du système qui consiste à laisser à la loi électorale le soin de fixer et de modifier les conditions de l'électorat.

Il se déclare également partisan du système de la représentation proportionnelle.

M. Baurez dit que son expérience lui permet d'affirmer que le suffrage universel est le seul système juste et capable d'assurer la conservation sociale.

Il invoque le referendum du 26 février.

M. De Mot. — Votre referendum est une farce. Il y a en moins de votants que vous n'en accusez. (Vives protestations à l'extrême gauche. — Approbations sur d'autres bancs.)

M. Lepoutre. — C'est une calomnie !

M. Lepoutre continuant à interrompre, est rappelé à l'ordre.

M. Hanrez, continuant, dit qu'un grand danger menace le pays.

M. Huysmans, interrompant : Vous n'êtes qu'une poignée dans cette Chambre, et vous voulez nous faire la loi. (Assentiment général, sauf sur les bancs de l'extrême gauche.)

Au Sénat. — *Séance du 7 mars.* — Au début de la séance, le Président annonce la mort de M. Poulet, sénateur et propose l'envoi d'une lettre à la famille.

Un grand nombre d'orateurs parlent en faveur de questions d'intérêt local.

M. Hanssens déplore la situation de la gauche et condamne l'attitude d'une fraction de son parti qui s'engoue des menées socialistes à l'exemple de ce qui se passe en France.

Il estime que M. Vanderkindere n'a pas suffisamment tenu compte de l'influence de milieu sur le régime électoral.

Il n'admet pas que la Belgique soit abaissée devant la France.

Pour moi, s'écrie l'orateur, mon pays avant tout. Nous n'avons rien à envier à personne. (Applaudissements).

L'orateur se prononce contre l'inscription de la base du droit électoral dans la Constitution. Il invoque l'exemple de l'Angleterre.

Il n'est pas permis de céder à des manifestations violentes.

Nouvelles du Congo. — Des nouvelles importantes sont arrivées du Congo à l'Etat indépendant. M. Delcommune télégraphie que son expédition a réussi au-delà de toute attente. Après avoir quitté le 15 octobre le lac Tanganika, il a suivi le cours de la Lukuga, a traversé le lac Lungé, et a découvert que la Lukuga est le cours principal du Congo. L'expédition Bia a perdu 400 hommes par suite de famine. M. Delcommune a soumis pacifiquement tous les puissants chefs noirs qui entourent le lac Moero, Tangwelo et les deux rives de la Lualaba.

Il a visité l'endroit où est mort Livingstone, à Chibango. Le lieutenant Frank a appliqué sur la tombe la plaque commémorative envoyée par la Société de Londres à M. Arnot, missionnaire écossais, chose que n'avait réussi à faire aucun des Anglais envoyés jusqu'ici.

Le principal établissement de Tippo-Tip, Kassongo, dans le Manyema, s'est révolté. On y a massacré les deux officiers belges résidents, M. Lippens et M. de Bruyn. Sefoo, qui s'était rendu à la rencontre de Dhanis, a été battu et rejeté au-delà du Lomami.

Au Katanga, tout est calme. Le commandant Bia est mort de maladie au Katanga même.

Grossey, condamné à mort. — Le jury de la cour d'assises de Bruges a répondu affirmativement aux quatre questions posées par la cour (meurtre, préméditation, intention de causer la mort et vol) relativement à la terrible accusation qui pèse sur Grossey d'avoir assassiné, pour la voler, la patronne d'un cabaret de Bruges.

En conséquence Grossey a été condamné à la peine de mort. Il est resté impassible en entendant le prononcé de la sentence. A sa sortie de l'audience, il a été hué par la populace.

Alluin. — *Un crime.* — Un cabaretier, Théophile Deraedt, est souvent en querelle avec sa femme, Celle-ci lui a porté un violent coup de barre de fer qui lui a crevé un œil.

A la suite d'une nouvelle querelle, la femme s'empara d'une hachette, et en porta un coup furieux à son époux; celui-ci lui arracha l'arme des mains, et la frappa à coups redoublés. Julie Pot — tel est son nom — s'affaisa bientôt dans des flots de sang.

Son état est grave. Le Parquet a fait une descente sur les lieux.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 7 mars.* — Marie Vanhoorde, rue Jacquart, 176. — Séraphine Fontaine, rue de Toulouse, 5. — Philomène Desmet, rue des Vélocipèdes, cour Delfve, 3. — Hippolyte Vlaemick, rue de Mouveaux, cour Dubeaurepaire. — Aline Delbecq, rue des Sept-Ponts, 85. — Auguste Louis, rue du Ballon. — Augustine Minnaert, Hotel-Dieu. — Camille Halley, Hotel-Dieu. — Raymonde Sainten, rue de Rohan, 9. — Marie Desmet, rue des Anges, cour Puis, 4. — Edmond Dujardin, rue Jouffroy, 3. — Clément Renaut, rue du Fontenoy, cour Moreau, 16. — Désiré Guermonprez, rue du Progrès, 25. — Alice Balcaen, rue Archimède, 73. — Achille T'Kindt, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 1. — Julien Vandenbulcke, rue du Tilleul, cour Ghuelemme, 22. — *Déclarations de décès du 7 mars.* — Palmyre Waes, 3 mois, rue des Longues-Haies, 76. — Marie Goemaere, 4 mois, rue Jacquart, 86. — Hélène Lemaitre, 3 ans, rue de Tunis, cour Robbe, 2. — Aimable Laboyer, 64 ans, Hotel-Dieu. — Jean-Baptiste Eeckman, 51 ans, rue des Fossés, 22.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 7 mars.* — Achille Bruyneel, rue de la Ferme. — Elise Vancorselis, rue du Calvaire. — Claire Dervaux, rue du Tilleul. — Valentine Paris, rue Lerouge. — Zélie Vanbastel, rue Fin-de-la-Guerre. — Fernand Delcourt, rue du Calvaire. — Emilienne Struyne, rue de Rome. — Joseph Dutoo, rue des Catalons. — *Déclarations de décès du 7 mars.* — Camille Menet, 6 ans, rue d'Orléans. — Jules Assemain, 60 ans, professeur de mécanique, rue de Guisnes.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 6 mars.* — Néant. — *Déclarations de décès du 6 mars.* — Silvie Leman, 2 ans 1/2, au Mont. — Félicité Leman, 68 ans, au Colbras.

VARIÉTÉS

LES PLANTES D'APPARTEMENT

La voiture en chambre. — Jardin d'appartement. — Conditions essentielles pour la vie des plantes dans une atmosphère confinée. — L'air et la lumière. — Histoire d'un pot de fleurs. — Pourquoi son dépérissement ? — Résurrection. — Les fleurs et le rempotage. — La transplantation est insuffisante. — Ration d'inanition. — Il faut de l'engrais. — Fumure des plantes d'appartement. — Un engrais pour fleurs. — Liquide nutritif d'une d'une grande efficacité. — Quelques conseils à une dame.

C'est bien difficile de se loger ici à peu près comme il faut ; nos maisons de Reims manquent généralement des choses indispensables pour la vie, l'air et la lumière. Nos architectes oublient souvent que loin de la lumière l'animal végète, que le végétal n'arrive guère à la floraison et que la fleur reste pâle, languissante, qu'elle avorte et meurt ; ils oublient que la fleur humaine est celle qui veut la plus grande quantité de soleil ; le soleil est pour elle le suprême initiateur de la vie.

Ils paraissent ignorer aussi que pour que la fleur humaine vive, il convient encore de lui assurer l'aliment des aliments, l'air vital. J'ai vu des arbres vivre sans terre, de l'air uniquement. Nous suspendons dans des vases certaines plantes élégantes qui végètent également sans autre aliment que l'atmosphère. Nos pauvres cultivateurs leur ressemblent singulièrement; qu'est-ce qui supplée à leur très faible nourriture ! qu'est-ce qui leur permet d'accomplir des travaux si longs, si rudes, alors qu'ils sont si faiblement nourris ? Ils puisent leur force dans la perfection de l'air où ils vivent; c'est l'air qui leur fait tirer de cette alimentation tout ce qu'elle a de nutritif.

Une chose presque introuvable ici, c'est un jardin. Je veux un jardin, non un parc : je veux un petit jardin. L'homme ne croit pas aisément hors de ses harmonies végétales. Toutes les légendes d'Orient commencent la vie dans un jardin. Le peuple fort et pur, celui de Perse, met le monde d'abord dans un jardin de lumière. Si vous ne pouvez quitter la ville, logez aux plus hauts étages. Là-haut, près des mansardes, on se fait un jardin sur le toit. La lumière abonde; la jeune femme et son enfant, ces deux arbres du paradis, y respirent à l'aise.

La vraie vie de l'enfant est celle des champs ; même à la ville il faut, tant qu'on peut, l'associer au monde végétal. On le comprend si bien que sur tous les balcons, les prolongements de toit, dès que revient le beau temps, ce ne sont que des giroflées, des primevères, des pensées, des marjolaines, des roses. La fleur est tout un monde, pur, innocent, pacifiant. La fleur humaine s'y harmonise d'autant mieux qu'elle ne lui est pas semblable dans le point essentiel. La femme est, dans la vie, nerveuse ; la plante, qui n'a pas de nerfs, lui est un doux complément, un calmant, un rafraîchissant, une innocence relative.

Tout le monde aime les fleurs. Dans les villes, où la cherté du terrain s'oppose à la multiplication des jardins, le goût des fleurs est universel ; depuis la serre attenant aux somptueuses constructions des hôtels particuliers, jusqu'à l'humble jardin qui est suspendu sur la fenêtre de l'ouvrier, sans oublier le salon du modeste bourgeois, partout on rencontre des fleurs qui attestent par leur présence le goût inné de l'homme pour la nature. Pour les malades, convalescents et la classe nombreuse des travailleurs des deux sexes voués à des occupations sédentaires, c'est le plus vif des plaisirs que d'assister à l'épanouissement d'une rose ou d'un œillet dont la floraison a été espérée pendant des mois entiers.

L'ouvrier, assidu à sa besogne, près de sa fenêtre compte les fleurs de ses pois de senteur et de ses capucines, à mesure qu'elles ouvrent leur petit calice. S'il y a place sur l'appui de la mansarde pour quelques pots de fraisiers ou pour un groseiller planté dans une vieille marmite, toute la famille se partage avec délices les produits de ces plantes amoureusement soignées ; c'est un régal sans prix pour toute la maisonnée, quand même la part de chaque personne ne se composerait que de la moitié d'une fraise ou d'un seul grain de groseille.

Dans les rangs plus élevés de la société, le goût pour le jardinage à l'intérieur des maisons peut être plus largement satisfait, mais il est fréquemment une source de pénibles déceptions. Dans nos villes où les plantes d'ornement rares se vulgarisent rapidement, ceux qui en font l'acquisition n'achètent pas en même temps la manière de leur assurer une longue existence : ils assistent d'ordinaire à leur agonie avant d'avoir pu admirer leur aimable épanouissement.

Pour réussir dans ce genre de jardinage, il n'est pas nécessaire de faire de grandes études d'horticulture, il convient de connaître surtout les procédés simples et économiques qui permettent de défendre les plantes d'appartement contre l'étiolement inséparable des conditions normales de milieu dans lesquelles elles se trouvent placées.

Je n'ai plus à insister sur la nécessité de mettre la plante en contact avec l'air et le soleil ! Il demeure entendu qu'on ouvrira la fenêtre, chaque fois que la température ne s'y opposera pas. Mais les fleurs ne vivent pas, elle non plus, de l'air du temps ; elles ont besoin de trouver, dans le milieu où elles plongent leurs racines, les quantités d'éléments minéraux qui sont nécessaires pour constituer, avec le concours de l'eau et de l'acide carbonique de l'air, les différents organes de cette partie importante de leur délicate personne et pourvoir à leur entretien. Une grande cause de dépérissement des végétaux en pots réside dans